Droit de refus de conduite d'un véhicule dans l entreprise

Par Visiteur

Je conduit un vehicule dans l entreprise ^pour effectuer des depannages. les feux stop et clignotants arrieres ne fonctionnent pas.puis je refuser de conduire ce vehicule?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

je conduit un vehicule dans l entreprise ^pour effectuer des depannages. les feux stop et clignotants arrieres ne fonctionnent pas.puis je refuser de conduire ce vehicule?
Avez vous signalé le mauvais état de votre véhicule à votre employeur par lettre écrite?

Cordialement

Par Visiteur

Non?mais il est au courant.C est a la suite d un choc arriere.Un constat a ete fait.N etant pas en tort car une voiture m a percute

---
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Effectivement vous pouvez refuser de conduire le véhicule en mauvais état car dans l'hypothèse où un contrôle serait fait vos êtes responsable. Bien évidemment il sera possible de vous décharger de votre responsabilité en prouvant que votre employeur vous a laissé conduire en sachant que votre véhicule était e mauvais état.
En conclusion afin d'éviter tout inconvénient futur vous pouvez refuser de le conduire.

Bien cordialement